

## **Une table ronde sur la charte de l'éthique des Facultés des Sciences de la Santé**

animée par le Professeur Jacques BARRIER, Président du Conseil Pédagogique de la CIDMEF, coordinateur du Comité International de la charte de l'Ethique des Facultés de Médecine et par le Doyen Mamadou SAWADOGO de Ouagadougou (Burkina Faso) a eu lieu pendant les VIe Journées Médicales Pharmaceutiques Odontologiques et Vétérinaires de Dakar du 6 au 9 février 2006.

**Experts participants** : Professeur Lucie BRAZEAU-LAMONTAGNE, Secrétaire du Comité International de la Charte de l'Ethique des Facultés de Médecine, Doyen Jean CAMBAR, Président de la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDPHARMEF), Doyen Bernard PELLAT, Président de la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Chirurgie Dentaire d'Expression Française (CIDCDF).

### **Les participants à l'atelier :**

Il y a eu plus de quarante participants. Parmi les personnalités présentes, notons : Professeur Jacques ROLAND, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins de France et Président de la CIDMEF, Professeur André GOUAZE, Directeur Général de la CIDMEF, Professeur Jean-Claude ROLLAND, Directeur Général Adjoint de la CIDMEF, Professeur DIOMANDE, Vice-Président de la CIDMEF et Président de la Conférence Africaine des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CADMEF). Il n'y a pas eu de liste d'émargement (les intervenants identifiés seront cités au cours de la discussion).

**1° - Historique de la charte** et objectif de la table ronde (J. BARRIER, Nantes) : La charte de l'éthique ne concerne actuellement que les Facultés de Médecine. Cette charte a été élaborée par un Comité International de 50 personnalités du monde universitaire médical francophone avec un travail sur 3 ans et une validation par la CIDMEF lors de son conseil d'administration (Bureau Permanent) à Bordeaux en 2004 et la session plénière à Cotonou en 2005. La charte a été diffusée par la CIDMEF (monographie : La Faculté de Médecine Face à ses Responsabilités Sociales et Ethiques) et publiée dans la revue scientifique Pédagogie médicale. Elle est diffusée sur le site de la CIDMEF. Elle est traduite en diverses langues (en particulier Allemand, Anglais, Arabe sur le site).

L'objectif de cet atelier est de répondre à la question : Est-il pertinent d'avoir une charte unique des Facultés des Sciences de la Santé, incluant dans une première étape les Facultés de Pharmacie et d'Odontologie ?

**2° - Les idées de la charte** (L. BRAZEAU-LAMONTAGNE, Sherbrooke) : Afin d'alimenter la discussion ultérieure, le Professeur Lucie BRAZEAU-LAMONTAGNE rapporte d'une part les concepts qui ont conduit à l'élaboration de la charte et rappelle les principaux chapitres qu'elle contient. La charte de l'éthique des Facultés de Médecine s'applique à deux domaines : l'éthique de l'institution dans ses activités de formation et de recherche et la formation initiale et continue à l'éthique médicale. Pour assurer sa pertinence, la charte est évaluée, explicitée et améliorée périodiquement (elle est "vivante"). Elle définit les missions des Facultés de Médecine et s'intéresse aux personnes ressources des Facultés de Médecine pour l'enseignement et la recherche, à l'éthique de l'apprentissage des étudiants en Médecine, à l'éthique de la recherche des Facultés de Médecine, à l'éthique de la coopération des Facultés de Médecine et à l'apprentissage de l'éthique médicale. Sa mise en application a fait l'objet d'une enquête auprès de l'ensemble des doyens des Facultés de Médecine Francophone, puis deux ateliers ont

déjà visé à préciser les modalités stratégiques de sa mise en application (lors du forum de Pédagogie Médicale à Sherbrooke en 2004 et lors des Journées Universitaires Francophones de Pédagogie Médicale de Cotonou en avril 2005). Pour suivre l'évolution de cette charte, il a été créé par les Universités de Nantes et de Sherbrooke un site de l'observatoire de la charte de l'éthique des Facultés de Médecine ([www.cidmef.u-bordeaux2.fr/Charte.htm](http://www.cidmef.u-bordeaux2.fr/Charte.htm)).

**3° - La charte et les Facultés de Pharmacie** (J. CAMBAR) : Il n'y a pas eu encore de débat large au sein de la communauté de la CIDPHARMEF. J. CAMBAR, Président de la CIDPHARMEF estime que la charte représente une contribution importante à la santé publique et qu'il s'agit d'une réflexion qui arrive "au bon moment". Les points communs "ce qui rassemble les médecins et pharmaciens" ont un poids beaucoup plus important que les différences entre les deux communautés. A titre personnel, J. CAMBAR estime qu'il faut travailler ensemble au sein d'une grande famille des Facultés des Sciences de la Santé. N'y aura-t-il pas une journée commune en 2007 à Bruxelles ? Il estime que deux pistes peuvent être explorées : la première consiste à élaborer une charte de l'éthique des Facultés de Pharmacie en partant de la base de la charte de l'éthique des Facultés de Médecine, ce qui représenterait un avantage qui est l'appropriation par les membres de la CIDPHARMEF. Une deuxième piste est de lancer un travail commun (médecins, pharmaciens et odontologistes) pour trouver le "plus petit dénominateur commun". Il propose de valider "ce tronc commun" lors de la journée de Bruxelles en 2007.

**4° - L'avis des Odontologistes** (B. PELLAT) : Le Président de la CIDCDF estime que dans un monde où "tout change", il est nécessaire d'avoir des repères. Ces repères sont indispensables à tous et les besoins sont particulièrement exprimés par les plus jeunes. Dans la charte, B. PELLAT a trouvé des éléments de réponse à un certain nombre des questions concernant l'éthique de l'institution et il énumère les différents domaines d'application en insistant sur certains points qui lui paraissent importants : la résistance des enseignants, des soignants et même les réticences de certains décideurs. Les étudiants lui paraissent plus sensibles aux thèmes de l'éthique professionnelle si on considère l'exemple personnel d'un master d'éthique (inscriptions très nombreuses voire un véritable enthousiasme). Il estime que les Odontologistes seraient favorables à une charte unique (très peu de différences spécifiques avec la Médecine) car il y a un "regard éthique dans une seule direction". Le Président PELLAT s'engage à porter la charte avec un vif intérêt personnel devant l'ensemble de la communauté des responsables des Facultés de Chirurgie Dentaire.

### **5° - Discussion**

- Professeur J. ROLAND (Président du CNOM de France et de la CIDMEF) : créer une charte commune consiste à ancrer un réseau des professions de santé qui correspond au réseau des pratiques professionnelles ; ce réseau sera renforcé par les qualités des uns et des autres. Une charte commune est donc indispensable avec des "échappées" qui consistent à sauvegarder les différences entre les exercices différents. La charte de l'éthique des Facultés des Sciences de la Santé serait un outil de qualité qui permettrait une meilleure efficacité du système. Il insiste sur l'apprentissage de l'éthique qui doit se faire tout au long du cursus (formation initiale et formation continue). La charte renforce la place des institutions de l'enseignement supérieur dans la société.
- Professeur DIOMANDE (Abidjan) : Deux nécessités d'une part celle d'une charte commune, d'autre part celle d'adaptations pour chaque profession.

- Docteur GUEYE Moctar, Membre du Comité d'Ethique du Sénégal : Questionne sur la stratégie pour la mise en application de la charte de l'éthique.
- Professeur M. SAWADOGO : Qui rappelle à la suite de L. BRAZEAU-LAMONTAGNE, la différence entre la loi (qui interdit) la déontologie (qui oblige) et l'éthique comme principe professionnel qui inspire. L'éthique concerne autant l'institution que l'enseignant, l'étudiant ou le soignant. Si la loi est un périmètre bien défini, la démarche éthique est plus « vital ».
- Le Docteur... membre du Comité d'Ethique du Cameroun insiste sur la variabilité de l'application des principes de la charte de l'éthique (identiques partout) qui sont différents selon les contextes.
- Le Doyen ABARCHI Habibou de Niamey (Niger) estime qu'il y a un tronc commun dans la charte ("une âme commune") devant conduire à une charte unique mais qu'il existe des adaptations nécessaires selon les spécificités professionnelles et préconise un engagement stratégique pour que la charte de l'éthique s'impose dans les Facultés des Sciences de la Santé et devienne une véritable obligation.
- Le Docteur S. DAOUDA, Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre des Médecins du Bénin et Membre du Comité d'Ethique du Bénin : Il reprend l'importance de la charte pour la relation enseignants-enseignés, rappelle que l'éthique se rapproche plus de la déontologie que de la loi, insiste sur l'importance de l'éthique professionnelle. Il met particulièrement l'accent sur l'importance de l'évaluation de l'enseignement et des enseignants dans une démarche d'assurance qualité.
- Consensus sur l'importance d'évaluer l'enseignement.
- Le Doyen DIOMANDE (Abidjan) renforce le message sur une charte commune.
- Le Docteur C. BECKER, historien et anthropologue, membre du réseau AUF Droit de la santé et responsable d'une journée de bioéthique à Dakar, anime le réseau sénégalais de "Droit, Ethique, Santé" <http://www.refer.sn/rds/>. Il a fait une présentation à la CADMEF. Il insiste sur l'importance de la charte de l'éthique et sur les liens qui pourraient exister entre les sites.
- Le Professeur Tidjani TOURE, Pédiatre à Dakar, reprend la discussion sur le code de conduite des institutions et des enseignants, sur la volonté des institutions d'appliquer la charte qu'il s'agisse des Pharmaciens, Odontologistes ou des Médecins.
- Le Professeur L. OUAZZANI, Doyenne de la Faculté d'Odontologie de Casablanca : insiste d'une part sur la responsabilité des institutions et sur les consensus nécessaires face aux dérives et manquements dans les pratiques.
- J. CAMBAR, insiste sur le fait qu'il s'agit de convaincre sans que ce soit une loi... il faudra éviter toute ambiguïté. Il estime très important le rapprochement de la charte de l'éthique avec les programmes d'évaluation de l'enseignement.
- B. PELLAT insiste sur le fait que la charte doit être "vivante" mais avec une feuille de route claire pour tous les acteurs.

- L'ensemble des participants estime que la charte ne doit pas s'appliquer uniquement aux Médecins, Pharmaciens, Odontologistes mais aux autres paramédicaux avec une première étape qui pourrait être les infirmières et les sages-femmes. Dans un deuxième temps, pourrait être envisagée la diffusion aux personnels techniques paramédicaux. Il s'agit des techniciens de laboratoire, manipulateurs radio, orthophonistes etc...

**6° - Synthèse** : il est proposé par les deux animateurs quatre mesures concrètes :

a – Elaborer ce que le Professeur A. GOUAZE, Directeur Général de la CIDMEF, appelle : "le noyau dur" de la charte de l'éthique des Facultés des Sciences de la Santé. Ce texte commun sera élaboré par les 3 conférences et proposé en 2007 à la journée commune.

b – Chaque conférence élabore sa charte spécifique sur le principe d'une charte vivante pouvant s'enrichir au fil du temps.

c – Les échanges entre les trois conférences à propos de la charte de l'éthique seront inscrits dans le site de la CIDMEF "Observatoire de la charte de l'éthique des Facultés de Médecine" qui deviendra site "Observatoire de la charte de l'éthique des Facultés des Sciences de la Santé".

d – L'opération concrète de la CIDMEF "Evaluation des programmes de formation des Facultés de Médecine" tiendra compte de la charte de l'éthique des Facultés de Médecine en tant que repère pour son analyse et l'élaboration de ses recommandations. Le conseil d'évaluation de la CIDMEF devra travailler à élaborer le référentiel permettant cette intégration (check list des points devant être considérés pendant la visite des auditeurs externes ?) dès l'auto-analyse soumise par les facultés.

*J. BARRIER, Nantes*

*M. SAWADOGO, Ouagadougou*